

*NEHET 9*

# POUVOIR(S) DANS LES SOCIÉTÉS SANS ÉCRITURE

## EN ÉGYPTE ET AILLEURS, DIALOGUES SUR LES FORMES DU POUVOIR

TEXTES ÉDITÉS PAR  
JULIE VILLEAEYS LE GALIC

ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDE  
«POUVOIR(S) DANS LES SOCIÉTÉS SANS ÉCRITURE»  
SORBONNE UNIVERSITÉ, PARIS  
25-26 OCTOBRE 2023

La revue *Nehet* est éditée par

Laurent BAVAY

Nathalie FAVRY

Claire SOMAGLINO

Pierre TALLET

**Comité scientifique**

Laurent BAVAY (ULB)

Sylvain DHENNIN (CNRS-UMR 5189)

Sylvie DONNAT (Université Lille 3)

Nathalie FAVRY (Sorbonne Université)

Hanane GABER (Université Montpellier 3)

Wolfram GRAJETZKI (UCL)

Dimitri LABOURY (ULg – F.R.S.-FNRS)

Juan-Carlos MORENO GARCIA (CNRS-UMR 8167)

Frédéric PAYRAUDEAU (Sorbonne Université)

Tanja POMMERENING (Philipps-Universität, Marburg)

Lilian POSTEL (Université Lyon 2)

Chloé RAGAZZOLI (EHESS, Paris)

Isabelle RÉGEN (Université Montpellier 3)

Claire SOMAGLINO (Sorbonne Université)

Pierre TALLET (Sorbonne Université – Ifao)

Herbert VERRETH (KULeuven)

Ghislaine WIDMER (Université Lille 3)

ISSN-L 2427-9080 (version numérique)

ISSN 2429-2702 (version imprimée)

Contact : revue.nehet@gmail.com

Couverture : Carte postale des alignements de Kermario à Carnac (Morbihan, France) [éditions Laurent Nel, années 1920, domaine public] ; site de la Heuneburg, nécropole de Gießübel-Talhau [© Staatliche Schlösser und Gärten Baden-Württemberg, Günther Bayerl] ; détail de la scène rupestre royale d'el-Hosh [d'après Fr. Hardtke, W. Claes, J. C. Darnell, H. Hameeuw, St. Hendrickx & D. Vanhulle (2022) = « Early royal iconography: a rock art panel from el-Hosh (Upper Egypt) », *Archéo-Nil* 32, fig. 4] ; céramique Decorated, Nagada IIC-D, Londres BM EA36328 [© The Trustees of the British Museum].

Mise en page : Nathalie FAVRY.

## SOMMAIRE

---

<b>Julie VILLEAUX LE GALIC</b> Introduction et bibliographie générale	5 – 14
Abréviations	15 – 16
<b>POUVOIR(S) ET ORGANISATION DES SOCIÉTÉS</b>	
<b>Bruno BOULESTIN</b> The Power to Move Mountains: Considerations on the Transport of Megaliths in Middle Neolithic Western Europe	19 – 33
<b>Tangui PRZYBYLOWSKI</b> Comment classer les sociétés secrètes? Violence privée, privation de la violence	35 – 48
<b>« VERS » L'ÉTAT</b>	
<b>Sophie KRAUSZ</b> La naissance chaotique de l'État dans les sociétés de l'Europe continentale au I <sup>er</sup> millénaire A.C.	51 – 70
<b>Béatrix MIDANT-REYNES &amp; Dorian VANHULLE</b> Pouvoirs et sociétés aux origines de l'Égypte (c. 4500-2900 BC) Un récit à reconstruire	71 – 91
<b>SOCIÉTÉS AVEC ÉCRITURES : COMPARAISON DES PRATIQUES DE RECHERCHE</b>	
<b>Anne-Laure DAUBISSE</b> Être « roi de Haute et de Basse-Égypte » à Thèbes durant la Deuxième Période intermédiaire : question de termes, affaires de sources	95 – 112
<b>Boris LELONG</b> Système de parenté et construction de l'État : l'Égypte vue de Madagascar	113 – 126
<b>Julie VILLEAUX LE GALIC</b> Conclusion	127 – 132



# ÊTRE «ROI DE HAUTE ET DE BASSE-ÉGYPTE» À THÈBES DURANT LA DEUXIÈME PÉRIODE INTERMÉDIAIRE: QUESTION DE TERMES, AFFAIRES DE SOURCES

*Anne-Laure DAUBISSE \**

L'absence ou le manque significatif de documentation textuelle et l'impossibilité de recourir à l'archéologie pour combler le manque d'information sont des problématiques qui dépassent le cadre des sociétés sans écriture et peuvent s'étendre aux temps durant lesquels une société de l'écrit «reflue»<sup>1</sup>. L'histoire de l'Égypte ancienne est émaillée de ces tumultueux moments «intermédiaires», pour l'étude desquels resurgissent, aux côtés de sources lacunaires, des sujets tels que l'État ou le pouvoir royal. Ce dernier a de nombreuses implications religieuses, politiques, familiales, institutionnelles, et celles-ci sont inévitablement amenées à varier en importance, nature ou mise en pratique selon l'époque et le contexte. Ainsi, être «roi de Haute et de Basse-Égypte»<sup>2</sup> ne décrit pas tout à fait la même réalité au cours des quelque mille sept cents ans qui séparent le début de l'Ancien Empire de la fin du Nouvel Empire<sup>3</sup>. Plus qu'une autre, une «période intermédiaire»<sup>4</sup> est susceptible d'infléchir la réalité derrière la titulature, les actions au-delà de la phraséologie royale<sup>5</sup>. Pour ces raisons, la royauté thébaine de la Deuxième Période intermédiaire (DPI), incarnée par les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> dynasties, est un cas propice à l'observation de ce phénomène<sup>6</sup>. Instaurée dans le sillage de la XIII<sup>e</sup> dynastie jusqu'à l'aube du Nouvel Empire, elle est l'un des principaux acteurs politiques de la vallée du Nil entre les XVII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles av. J.-C., aux côtés – au moins – des Kouchites du royaume de Kerma en amont et des Hyksos du royaume d'Avaris en aval (fig. 1).

\* Cette réflexion a été proposée dans le cadre de la phase initiale de notre thèse de doctorat en cours, intitulée «Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> dynasties: caractérisation des États thébains de la Deuxième Période intermédiaire» et menée sous la direction de Frédéric Payraudeau et Lilian Postel.

1 Nous empruntons cette métaphore à J. Assmann et sa description de la forme de l'histoire de l'Égypte pharaonique. Cf. ASSMANN 1996, p. 33: «Die Form der pharaonischen Geschichte Ägyptens ist nun in der Tat höchst eigenartig. Zwei Eigenschaften dieser Form springen als besonders auffallend und möglicherweise einzigartig ins Auge. Die eine ist die ungeheuere Dauer dieser Kultur (...). Die andere Eigenschaft ist das Auf und Ab ihrer Bewegung innerhalb dieses gewaltigen Zeitrahmens. In ihrem zyklischen Aufbau und ihrem Wechsel von Blüte- und Zwischenzeiten wirkt die ägyptische Geschichte geradezu wie ein Kunstwerk».

2 Quatrième des cinq titres portés par un roi égyptien dans l'ordre de succession canonique des éléments d'une titulature royale. GARDINER 1957, p. 71-74; BONHÈME 1987, p. 2-5. Pour une critique de la compréhension et de la traduction de ce titre, voir KAHL 2008.

3 Pour une approche multi-niveaux du sujet de la royauté, prenant en compte la nature de la fonction royale, de la société qui l'a façonnée et de celui qui l'exerce, voir O'CONNOR & SILVERMAN 1995.

4 L'Egyptologie qualifie de «période intermédiaire» – aujourd'hui avec beaucoup de prudence et de réticences – les franges de l'histoire pharaonique au cours desquelles on observe un morcellement politique et territorial de l'Égypte (cf. note introductory de terminologie dans PITKIN 2023, p. 4-5). L'«État territorial» (TRIGGER 1993, p. 10-12) unifié que nous lui connaissons n'existe temporairement plus et, à la place, des pouvoirs plus ou moins concurrents, et diversement successifs ou parallèles, émergent en différents endroits de l'Égypte, modifiant dans le même temps le paysage diplomatique, économique et potentiellement culturel de la région.

5 BAUD & GRIMAL 2003, p. 7.

6 Nous suivons ici les ajustements chronologiques les plus récents, qui font de la DPI une période d'environ un siècle et demi et allant de 1700 à 1550 av. J.-C. environ. Cf. CONNOR 2020, p. 12.

Pour la chronologie de la DPI et l'évolution de son découpage dynastique, voir principalement: BECKERATH 1964; RYHOLT 1997; SIÉSSE 2019.

Concernant les ajustements proposés pour les dynasties thébaines, voir notamment: VANDERSLEYEN 2004, p. 67-73; 2010, p. 108-125; POLZ 2007; MARÉE 2010, p. 241-281; SIÉSSE 2015, p. 75-97.

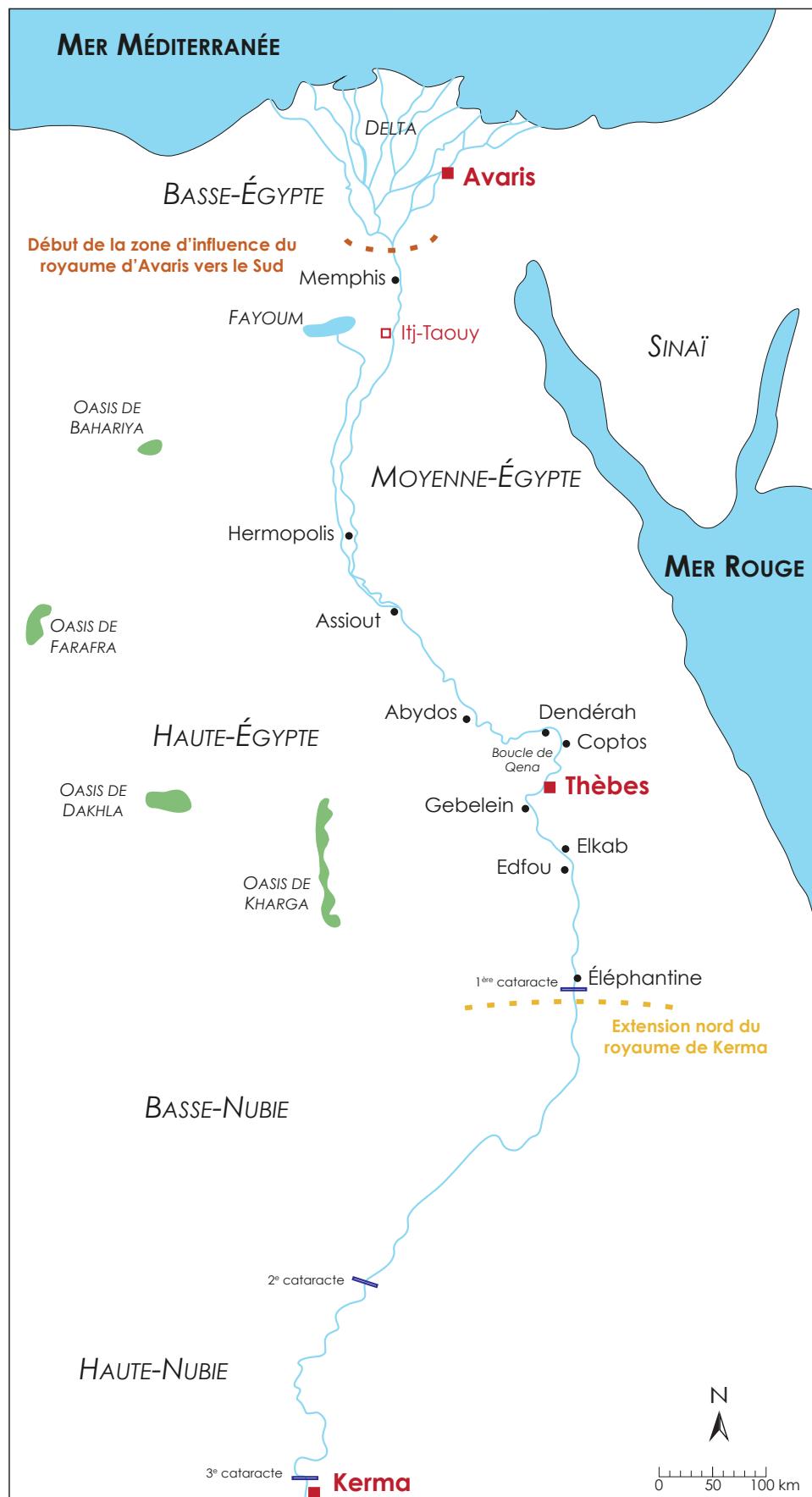


Figure 1. Les principales forces politiques de la vallée du Nil avérées aux xvii<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles av. J.-C.  
[©A. L. Daubisse].

De toute évidence, ses « rois » ne le sont pas en Haute *et* en Basse-Égypte. Peut-être même ne sont-ils pas « rois ». Au problème des sources, s'ajoute en effet celui du vocabulaire utilisé pour décrire, qualifier et réfléchir le pouvoir thébain. « Apportez un mot et vous apportez un imaginaire »<sup>7</sup>. Chaque acte de dénomination nous permet d'exprimer ce dont on traite et mobilise pour cela un référentiel, lequel est issu d'un apprentissage préalable. Or, parce que le référentiel est acquis, la dénomination évacue le besoin de le présenter<sup>8</sup>. Pour cette raison, elle semble nous dispenser de toute définition préliminaire et ne nous permet donc pas de circonscrire pleinement l'objet de notre recherche. Nous attendons ainsi spontanément d'un roi qu'il soit « souverain », qu'une succession de rois constitués en dynastie ait un lien et qu'un changement de dynastie soit justifié. Après tout, il en est ainsi dans notre histoire occidentale dont sont issus les termes choisis et par laquelle nous les avons appris.

L'histoire royale et politique thébaine de la DPi reste délicate à établir en raison du problème des sources et des approches motivées par le filtre interprétatif de nos concepts. Cet article propose un point historiographique sur la mise en relation des sources et des concepts mobilisés pour les interpréter autour de deux questions, celle du changement dynastique et celle de la « vassalité », ainsi qu'une réflexion sur nos grilles de lecture.

## LA SUCCESSION DYNASTIQUE : ORIGINES ET MODÈLES

Le regroupement de rois consécutifs en ensembles distincts est essentiellement le produit de l'historiographie égyptienne. Celle-ci nous est parvenue *via* des annales et listes royales, au premier rang desquels les *Aegyptiaca* de Manéthon et le canon royal de Turin<sup>9</sup> qui relèvent tous deux de la même tradition savante égyptienne<sup>10</sup>.

Le premier serait une œuvre composée en grec par le prêtre égyptien Manéthon de Sébennytos au début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. pour le compte de Ptolémée II Philadelph<sup>11</sup>. Par compilation d'archives conservées dans des temples égyptiens, il aurait produit une liste royale présentant les souverains d'Égypte depuis les temps mythiques<sup>12</sup>. L'œuvre est perdue; c'est par l'entremise de commentateurs postérieurs que nous la connaissons<sup>13</sup>, leurs citations ayant accordé une place importante à la DPi<sup>14</sup>. Le second est un papyrus lacunaire composé de plus de trois cents fragments, acquis dans les années 1820 par B. Drovetti et aujourd'hui conservé au Museo Egizio de Turin (papyrus cat. 1874)<sup>15</sup>.

7 Nous remercions ici Damien Agut pour cette efficace formule (communication orale, novembre 2023).

8 KLEIBER 2001, p. 22-24.

9 Sur la préférence pour l'expression « liste royale » au terme « canon », les critères pour constituer la première et les documents auxquels le second renvoie préférentiellement, voir REDFORD 1986, p. 1 et RYHOLT 1997, p. 9. Nous prenons ici le parti de conserver l'appellation « canon royal de Turin » pour des raisons d'usage.

10 RYHOLT 1997, p. 33; DILLERY 2015, p. 87.

11 DILLERY 2015, p. VIII-X.

12 Pour une édition et une traduction de Manéthon, voir notamment MANÉTHON & WADDELL 1940; plus récemment et sous un autre format d'édition: VERBRUGGHE & WICKERSHAM 1996.

13 Flavius Josèphe, Jules l'Africain, Eusèbe de Césarée et Georges le Syncelle. Cf. MANÉTHON & WADDELL 1940, p. VII-IX.

14 DILLERY 2015, p. 88, 301. Dans l'ensemble, les commentateurs de Manéthon semblent avoir légué une connaissance de l'œuvre partielle et avec des écarts significatifs avec l'original. Cf. HORNUNG 2006, p. 3, 14; DILLERY 2015, p. 85. En particulier, de multiples erreurs ont abouti à une grande variation dans la présentation de la période allant de l'avènement des Hyksos et celui d'Ahmosis en fonction du commentateur. Cf. MANÉTHON & WADDELL 1940, p. 92-99; REDFORD 1986, p. 240.

15 Pour les éditions complètes et reconstructions du papyrus, voir FARINA 1938 et GARDINER 1959. Pour les travaux sur la nature du papyrus de Turin cat. 1874, voir REDFORD 1986, p. 1-18 et RYHOLT 1997, p. 9-33. Pour des propositions de recomposition des fragments, voir notamment: BECKERATH 1966; HELCK 1992; ALLEN 2010.

Le *verso*, rédigé au plus tôt sous Ramsès II<sup>16</sup>, présente la liste de tous les rois d'Égypte et leur durée de règne, depuis le temps des dieux et jusqu'au Nouvel Empire<sup>17</sup>. Aucun roi ne semble avoir été exclu volontairement, faisant du papyrus de Turin une source de premier plan pour cette période intermédiaire<sup>18</sup>. La colonne n° 11, qui énumère les rois de la XVI<sup>e</sup> dynastie<sup>19</sup>, est suffisamment bien préservée pour permettre d'y reconnaître la phrase qui introduit chaque nouveau groupement de rois ou début de colonne<sup>20</sup>, ainsi que la phrase apportant le total du nombre de règnes de ce groupe avant d'énoncer le suivant<sup>21</sup>. Un ensemble a donc été défini et une rupture marquée.

L'observation attentive de ces deux sources révèle que les césures entre chaque groupe de rois correspondent à des changements de résidences royales ou de nécropoles<sup>22</sup>, ou bien aux origines géographiques d'un groupe<sup>23</sup>. Ce format s'inscrit dans une tradition plus vaste: dans les listes royales proche-orientales, les composantes régionales (origine, résidence) prévalent sur les aspects généalogiques<sup>24</sup>. Pour cette raison, lorsque l'état de conservation le permet, c'est le terme *hnw*, «résidence», qui apparaît pour désigner un groupe<sup>25</sup>. Dans le sillage des commentateurs de Manéthon, l'égyptologie rend compte de ces divisions en recourant au terme «dynastie»<sup>26</sup>. Or, comme le faisait déjà remarquer J. Yoyotte<sup>27</sup>, le sens de ce terme a évolué depuis le grec ancien, en passant par notre histoire occidentale moderne, pour s'éloigner de l'idée de «puissance» ou «pouvoir» et désigner, à la place, une famille au sein de laquelle se transmet le pouvoir. Dans ce modèle, c'est un changement de lignée qui engendre un changement de dynastie<sup>28</sup>. En Égypte, cependant, il est attesté qu'une «dynastie» peut être une succession de rois sans affiliation, ou avec des liens de parenté sur seulement quelques générations, comme pour la XIII<sup>e</sup> dynastie<sup>29</sup>. De même, la postérité a enregistré l'appartenance de membres successifs d'une même lignée à deux groupes différenciés, comme pour les derniers représentants de la XVII<sup>e</sup> dynastie et les premiers de la XVIII<sup>e</sup> dynastie<sup>30</sup>.

Dans le cas des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> dynasties, l'enjeu attenant à l'identification du modèle de découpage «dynastique» est de comprendre pourquoi une césure a été enregistrée entre ces deux groupes de rois. Les deux dynasties ont établi leur résidence à Thèbes<sup>31</sup> et le lignage ne peut pas être un critère, pour les raisons précisées ci-dessus et en l'état actuel de la reconstruction des listes royales<sup>32</sup>. Même en considérant la possibilité d'une lutte entre deux familles<sup>33</sup>, il faudrait vraisemblablement retenir le conflit ponctuel plutôt que la mise en place d'une famille au pouvoir sur le long terme en tant que critère discriminant.

16 RYHOLT 2006, p. 26.

17 Le papyrus étant lacunaire, il est impossible d'établir si les souverains des premiers temps du Nouvel Empire figuraient ou non dans la liste.

18 Les rois de la DPi d'origine étrangère figurent dans le canon royal de Turin et les dynasties parallèles y sont recensées les unes à la suite des autres. Cf. RYHOLT 1997, p. 18. Toutefois, si l'on considère qu'il s'agit d'une somme copiée avec des erreurs, à partir de documents plus anciens et parfois lacunaires, il s'agit d'une source assez complexe à manier. Cf. RYHOLT 2004, en particulier p. 147-153.

19 Plus précisément, la XVI<sup>e</sup> dynastie est traitée de la dernière ligne de la colonne n° 10 à la quinzième ligne de la colonne n° 11, qui est la dernière colonne conservée du canon royal de Turin.

20 «*jr-n=f m nsw.yt*», «il a agi au sein de la royauté». Cf. BECKERATH 1964, p. 168-169; REDFORD 1986, p. 9; RYHOLT 1997, p. 26.

21 RYHOLT 1997, p. 151-154, 164, 167.

22 SCHNEIDER 2008, p. 193.

23 SPALINGER 2001, p. 265.

24 BECKERATH 1964, p. 7-8; BECKERATH 1975.

25 RYHOLT 2006, p. 29.

26 Du grec ancien «δυναστεία», en latin «dynastia». Cf. MANÉTHON & WADDELL 1940.

27 YOYOTTE 1977, p. 49-50.

28 En général: *Dictionnaire de l'Académie française*, 9<sup>e</sup> édition, «dynastie», <http://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D3415> (consultation le 02/08/2024); plus spécifiquement: BOURDIEU 1997, p. 56.

29 SIESSE 2019, p. 154-155.

30 BENNETT 1994, p. 36-37; 1995, p. 43-44.

31 RYHOLT 1997, p. 160, 175; MAHIEU 2021, p. 187-188.

32 *Contra* SCHNEIDER 2006, p. 184, 190.

33 *Idem*.

Il est donc possible que ce séquençage de la période corresponde à un moment de rupture, considéré comme majeur par les Égyptiens eux-mêmes, qui pourrait être de nature événementielle et à caractère politique.

## SOURCES ET SCÉNARIOS POUR CHANGER DE DYNASTIE

Dans cette perspective, et en faisant d'un conflit armé l'élément de rupture entre les deux phases de la royauté thébaine enregistrées dans les sources postérieures, K. Ryholt et J. Wegner ont chacun avancé un modèle différent à l'appui de la documentation contemporaine, sans qu'aucun ne s'avère décisif.

Dans son importante étude de 1997 sur la situation politique de la DPi, K. Ryholt proposait d'expliquer le passage de la XVI<sup>e</sup> à la XVII<sup>e</sup> dynastie par une invasion du Sud menée par la XV<sup>e</sup> dynastie hyksos<sup>34</sup>. Selon lui, les Hyksos se seraient implantés dans le nord de l'Égypte en peu de temps par un processus de conquête, balayant la XIV<sup>e</sup> dynastie puis ce qu'il restait de la XIII<sup>e</sup> dynastie dont la résidence était à Itj-Taouy<sup>35</sup>. Cela aurait créé un vide dans l'exercice du pouvoir dans les régions sud, permettant alors l'émergence de deux nouvelles dynasties : une à Thèbes, la XVI<sup>e</sup> dynastie ; l'autre à Abydos, la dynastie dite «abydénienne»<sup>36</sup>. Les Hyksos auraient continué leur expansion militaire vers le Sud, faisant ainsi rapidement disparaître la dynastie abydénienne. La XVI<sup>e</sup> dynastie aurait résisté deux fois plus longtemps avant de s'effacer elle aussi sous les coups des Hyksos, qui se seraient installés dans le Sud pendant plusieurs années. Après quelque temps d'une Égypte à nouveau unifiée et un retrait de l'autorité d'Avaris, la XVII<sup>e</sup> dynastie aurait émergé puis établi un *statu quo* pour, en fin de période, se lancer dans une guerre contre son voisin du Nord.

Ce scénario pose plusieurs problèmes. D'une part, les velléités expansionnistes des Hyksos ont été fortement nuancées, de même que le caractère militaire qui sous-tendrait toute leur implantation. L'idée d'une arrivée au pouvoir des Hyksos à la suite d'une invasion de l'Égypte est un héritage de la tradition manéthonienne<sup>37</sup>. Les recherches récentes proposent le scénario d'une lente pénétration en Égypte de populations levantines à partir de la XII<sup>e</sup> dynastie<sup>38</sup>. Une frange de ces populations asiatiques peu à peu acculturées aurait accédé à diverses positions administratives. L'affaiblissement progressif de la XIII<sup>e</sup> dynastie aurait alors permis l'émergence d'une dynastie indépendante et légitimée dans le Nord<sup>39</sup>.

Par ailleurs, l'idée d'une moitié de l'Égypte sans plus aucune autorité après la chute de la XIII<sup>e</sup> dynastie s'accorde mal de la création, au cours de cette même dynastie, d'une structure administrative en capacité de gérer tout le sud du territoire en relais de la capitale<sup>40</sup>.

L'absence totale de tombes royales de la XVI<sup>e</sup> dynastie à Thèbes a été mise au crédit de l'hypothèse d'une conquête par les Hyksos<sup>41</sup>. Il est en effet fréquent que la nécropole royale soit à proximité de la résidence royale ; c'est le cas pour la XVII<sup>e</sup> dynastie, avec la nécropole royale de Dra Abou el-Naga sur la rive ouest de Thèbes<sup>42</sup>. Cependant, parmi les comptes-rendus des inspections conduites à la fin du Nouvel Empire après les pillages de la nécropole thébaine, aucune mention n'est faite

34 Cf. RYHOLT 1997, p. 5, 140, 147, 160, 165, 167, 302-307.

35 RYHOLT 1997, p. 79.

36 À propos de l'existence de cette dynastie, cf. *infra*.

37 MANÉTHON & WADDELL 1940, p. XVI, 76-81.

38 BIETAK 2010, p. 151-163.

39 MOURAD 2014, p. 358-359.

40 SIESSE 2019, p. 167. Au développement de l'antenne thébaine du bureau du vizir que l'on observe à cette époque, il faut en effet ajouter la création du district de la «Tête du Sud» qui intervient à l'origine dans le cadre de la gestion des territoires annexés en Basse-Nubie.

41 On n'y connaît que la tombe d'une seule épouse royale de la XVI<sup>e</sup> dynastie. Cf. RYHOLT 1997, p. 160, 259.

42 POLZ, RUMMEL, EICHNER & BECKH 2012, p. 119 ; POLZ 2005, p. 245.

de tombes de rois susceptibles d'appartenir à la XVI<sup>e</sup> dynastie<sup>43</sup>. K. Ryholt a interprété ce constat comme la preuve de la destruction des tombes lors de l'invasion hyksos ; une autre interprétation possible est qu'elles ne se trouvaient peut-être pas là.

Aujourd'hui, le principal argument en faveur d'une implantation temporaire des Hyksos jusqu'en Haute-Égypte est la découverte d'objets hyksos en territoire thébain<sup>44</sup>, notamment deux petits blocs d'architecture inscrits au nom des rois Séouserénê Khyan et Âaouserrê Apopi de la XV<sup>e</sup> dynastie et découverts dans le temple d'Hathor de Gebelein. K. Ryholt a soutenu que les blocs indiquaient la construction d'un temple commandé par Khyan et Apopi, de sorte que Gebelein, un site immédiatement au sud de Thèbes, se trouvait de fait dans leur royaume<sup>45</sup>. Mais on a pu objecter que leur présence serait davantage le résultat d'un transport ultérieur des blocs en tant que trophées après la victoire de Thèbes contre Avaris (cf. *infra*).

Le scénario d'une invasion hyksos comme moteur mémoriel de changement de dynastie repose donc sur des éléments particulièrement ténus<sup>46</sup>.

La seconde hypothèse propose que la fin de la XVI<sup>e</sup> dynastie corresponde à l'issue d'une guerre opposant les Thébains aux dirigeants d'une dynastie abydénienne et à l'incorporation des territoires des vaincus au domaine des vainqueurs<sup>47</sup>. Elle s'appuie sur les découvertes majeures effectuées à Abydos à partir de 2014 par J. Wegner et une équipe du Penn Museum<sup>48</sup>.

Une petite nécropole de sept tombes royales datant de la DPi a été mise au jour à proximité de la tombe de Sésostris III (XII<sup>e</sup> dynastie). L'une des sépultures, datée de la XVI<sup>e</sup> dynastie, a livré la dépouille d'un roi nommé Seneb-Kay. L'examen anthropologique du corps du roi a révélé qu'il était un cavalier aguerri, mort violemment au combat<sup>49</sup>. Les traumatismes observés ne correspondent pas à un armement spécifiquement hyksos, mais à une hache de combat commune à toutes les forces présentes dans la vallée du Nil<sup>50</sup>. On ne peut donc pas déterminer si l'agresseur était un Hyksos, un Thébain ou encore un Nubien de Kerma, dont les raids en Haute-Égypte sont une réalité attestée<sup>51</sup>. Mais J. Wegner avance que le conflit pourrait avoir opposé le roi d'Abydos à la XVI<sup>e</sup> dynastie, selon deux configurations radicalement différentes.

Dans sa première version<sup>52</sup>, il envisage que les Thébains de la XVI<sup>e</sup> dynastie l'emportent face à Abydos et s'approprient alors leurs supposés territoires en Moyenne-Égypte. L'événement donnant assez de poids aux Thébains pour rivaliser avec les Hyksos, il aurait été codifié dans la tradition historique postérieure comme le passage de la XVI<sup>e</sup> à la XVII<sup>e</sup> dynastie. Deux difficultés majeures viennent mettre en doute cette hypothèse. D'une part, nous ne savons rien de la situation de la Moyenne-Égypte durant la DPi avant le récit sporadique que peut en faire Kamosis sur une de ses stèles, à l'extrême fin de la XVII<sup>e</sup> dynastie<sup>53</sup>. D'autre part, l'existence même d'une dynastie abydénienne est encore l'objet de discussions, une partie de la communauté scientifique considérant

43 Papyrus Abbott, British Museum EA 10221, cf. PEET 1930, p. 28-45, pl. 14. Papyrus Léopold II – Amherst, PEET 1930, p. 45-51, pl. 45.

44 Pour une revue des sources, cf. *infra*.

45 RYHOLT 1997, p. 135-136.

46 D. Franke obtenait une conclusion identique dans FRANKE 2008, p. 279.

47 CAHAIL 2022, p. 13.

48 WEGNER 2014.

49 WEGNER 2015, p. 74-75.

50 HILL, ROSADO & WEGNER 2021, p. 127.

51 La tombe Elkab 10 du gouverneur Sobeknakht a livré le témoignage d'une incursion d'une coalition de peuples menée par des Kouchites en Haute-Égypte à la fin de la XVI<sup>e</sup> dynastie. Cf. DAVIES 2003; 2010.

52 WEGNER & CAHAIL 2021, p. 372.

53 Tablette Carnarvon n° 1, Le Caire JE 41790 : le texte précise qu'Avaris « tient Hermopolis » (l. 4) et que « jusqu'à Cusae, c'est l'eau des Asiatiques ! » (l. 5).

qu'il s'agit d'une création égyptologique et non d'un fait historique<sup>54</sup>. En effet, la reconstruction du canon royal de Turin proposée par K. Ryholt fait de la fin de la colonne n° 11 la liste des rois de la dynastie abydénienne<sup>55</sup>; il est possible qu'en réalité, elle ait à l'origine contenu les noms des rois de la XVII<sup>e</sup> dynastie<sup>56</sup>. Par ailleurs, la présence de tombes royales à Abydos ne suffit pas pour constituer leurs défunts en une dynastie différente. Un roi peut être inhumé à proximité de sa capitale, mais aussi placer sa tombe non loin d'un illustre ancêtre dont il revendique symboliquement l'héritage. À Abydos, on constate que le complexe de Sésostris III a polarisé l'implantation de ces sépultures de la DPI<sup>57</sup>. Dans la mesure où l'emplacement des tombes royales de la XVI<sup>e</sup> dynastie reste inconnu, que l'on ignore une partie des noms de ses rois et que l'on ne connaît pas les noms des rois dont on a trouvé les tombes à Abydos (à l'exception de Seneb-Kay), il ne serait pas incongru de penser que les tombes d'Abydos sont celles des rois de Thèbes.

Le second scénario que propose J. Wegner est l'exact opposé du premier<sup>58</sup>. Les souverains de Thèbes auraient affronté ceux d'Abydos et auraient perdu. La dynastie abydénienne, dont on ignore l'emprise territoriale, aurait alors récupéré l'autorité sur la zone contrôlée par Thèbes. On peut émettre dans le cas présent les mêmes réserves que précédemment. Toutefois, une telle configuration permettrait de régler une des questions relatives aux premiers temps de la XVII<sup>e</sup> dynastie, puisqu'il se trouve que ses premiers rois ont des liens étroits avec le nome thinite<sup>59</sup>.

Cette dernière hypothèse est séduisante; néanmoins, le manque de sources et le caractère réfutable des arguments proposés constituent de solides obstacles à l'explication d'un changement de dynastie, de sorte que les modalités de différenciation des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> dynasties restent indéterminées. Ils mettent également en lumière que le découpage politique de la vallée du Nil à cette époque demeure un sujet de questionnement, lequel implique nécessairement d'interroger les royaumes en présence et leur fonctionnement.

## ROIS DANS LE SUD OU SUBORDINATION AU NORD ?

En égyptologie, les Thébains sont souvent – et injustement – qualifiés de «vassaux» des Hyksos<sup>60</sup>. Le recours à cette expression pose plusieurs questions: celle des raisons qui ont abouti à qualifier ainsi le rapport de force entre Thèbes et Avaris, celle de l'influence de ce terme sur notre manière d'interroger les sources et celle de la pertinence et de l'exactitude de l'affirmation dans son ensemble.

Les indices matériels et textuels datant de la DPi qui peuvent rendre compte des rapports entre Thèbes et Avaris sont globalement peu abondants. Ce sont des objets hyksos découverts en territoire thébain, ainsi que plusieurs passages du récit de la guerre de l'an 3 de Kamosis<sup>61</sup>, qui sont au cœur de l'argumentaire en faveur d'une subordination des rois du Sud à ceux du Nord. Dans les deux cas, cependant, des difficultés majeures viennent invalider la pertinence de leur utilisation et donc la possibilité d'établir – par ces moyens – la vassalité des Thébains aux Hyksos.

54 Sur l'existence d'une dynastie, contemporaine de la XVI<sup>e</sup> dynastie, à Abydos, se reporter à la bibliographie ci-après.

Pour: FRANKE 1988; RYHOLT 1997; WEGNER & CAHAIL 2021; CAHAIL 2022.

Contre: ALLEN 2010; MARÉE 2010; SHIRLEY 2013, p. 521, n° 5; SIÉSSE 2019, p. 108-120.

55 Cf. RYHOLT 1997, p. 164. Notons que les quinze dernières lignes de la colonne n° 11, qui suivent les rois de la XVI<sup>e</sup> dynastie, sont presque entièrement perdues.

56 Cf. ALLEN 2010, p. 34 et SCHNEIDER 2006, p. 183.

57 WEGNER 2015, p. 69, fig. 1 et 3.

58 WEGNER & CAHAIL 2021, p. 372-374.

59 MARÉE 2010, p. 261.

60 BECKERATH 1964, p. 126, 147; FRANKE 1988, p. 262-263; BIETAK 2023, p. 3.

61 Nous excluons des indices possibles de la vassalité thébaine la *Querelle d'Apophis et Seqenenrê*, un conte dont on connaît une copie de la XIX<sup>e</sup> dynastie et dont le répertoire littéraire d'appartenance limite toute lecture historique. Cf. GOEDICKE 1986.

Les documents hyksos retrouvés en zone thébaine forment un lot hétérogène<sup>62</sup>. Celui-ci est constitué du papyrus mathématique Rhind<sup>63</sup>, d'un fragment de colonnette portant le nom de Khyan<sup>64</sup> et d'un petit linteau de porte au nom d'Apopi<sup>65</sup> tous deux découverts à Gebelein, ainsi que de plusieurs objets nommant Apopi: un fragment de vase<sup>66</sup>, une dague<sup>67</sup> et une représentation tardive d'un sistre dans le temple d'Hathor de Dendéra<sup>68</sup>. Afin d'évaluer la portée historique que l'on peut attribuer à leur présence dans le sud de l'Égypte, l'enjeu est ici de savoir à quelle occasion ces objets, essentiellement dépourvus de contexte archéologique précis, ont pu arriver en Haute-Égypte.

Le papyrus Rhind est le seul de ces documents pour lequel il a pu être établi qu'il venait du Delta<sup>69</sup> et qu'il avait été rapporté à Thèbes à la suite des déprédations conduites par l'armée thébaine en territoire hyksos lors de la guerre de réunification. Pour les autres, aucun élément ne permet d'en faire davantage les témoins d'une occupation hyksos du Sud qu'une partie du butin thébain saisi dans le Nord, si bien que l'interprétation oscille d'une possibilité à l'autre. Rien ne semble donc interdire d'appliquer à l'ensemble des objets le raisonnement utilisé pour le papyrus mathématique et la conclusion d'une arrivée à Thèbes après le conflit<sup>70</sup>, d'autant que la « Seconde stèle » de Kamosis vante ostensiblement le pillage en règle d'Avaris sous le règne d'Apopi. Les objets pillés étant contemporains du règne en cours, on comprendrait alors pourquoi un seul objet au nom de Khyan a été découvert dans le Sud<sup>71</sup>.

Il convient de signaler le cas des 41 empreintes de sceaux au nom de Khyan, découvertes à Edfou en 2011<sup>72</sup>. Si elles témoignent bien d'échanges commerciaux entre Edfou et Avaris<sup>73</sup> et qu'elles ont permis de réactualiser les « débats sur la nature de l'autorité hyksos avant les guerres contre la XVII<sup>e</sup> dynastie »<sup>74</sup>, elles n'ont cependant pu donner lieu à davantage de conclusions à caractère politique<sup>75</sup>.

Le récit de la guerre de l'an 3 est, quant à lui, porté par les stèles de Kamosis et la Tablette Carnarvon n° 1<sup>76</sup>. On y trouve des informations relatives à la situation géographique des deux royaumes et à l'échiquier politique de l'époque<sup>77</sup>. L'intérêt est ici d'observer comment les protagonistes sont

62 Inventaire des objets hyksos en territoire thébain dressé et actualisé essentiellement par R. Giveon puis D. Polz: GIVEON 1983; POLZ 2006.

63 British Museum EA 10058. Daté de l'an 33 d'Apopi.

64 Musée égyptien du Caire JE 30 392. DARESSY 1894, p. 42 [LXXXVIII].

65 Musée égyptien du Caire JE 29 238. DARESSY 1893, p. 26 [XXX].

66 Découvert dans la tombe AN B de Dra Abou el-Naga, datée du début de la XVIII<sup>e</sup> dynastie, un temps attribuée à Amenhotep I<sup>er</sup> (CARTER 1916), ce qui semble aujourd'hui exclu (COLIN 2023, p. 160-162), puis à Ahmès Nefer-tary, une hypothèse toujours d'actualité, mais qui reste problématique (DODSON 2022, p. 124-129).

67 DAWSON 1925, p. 216. Une autre arme au nom d'Apopi est connue. Il s'agit d'une lame de hache portant l'inscription « le dieu parfait, Âaouserrê, aimé de Sobek seigneur de Soumenou » et considérée comme provenant de ce site en raison de la dédicace (POLZ 2006, p. 244). Cependant, il nous faut vraisemblablement exclure cet objet du corpus, car le texte a été identifié comme une inscription moderne. Cf. *British Museum Collection Online*, EA 66206, [https://www.britishmuseum.org/collection/object/Y\\_EA66206](https://www.britishmuseum.org/collection/object/Y_EA66206) (consultation le 02-08-2024).

68 CHASSINAT 1947, pl. 422; 1952, p. 129.

69 POLZ 2006, p. 244, n° 39; BARBOTIN 2015, p. 66, 181.

70 GIVEON 1983, p. 168. Voir aussi POLZ 2006, p. 247.

71 POLZ 2006, p. 245.

72 MOELLER, MAROUARD & AYERS 2011.

73 BENTOR 2018, p. 88. Déjà présent chez MOELLER, MAROUARD & AYERS 2011, p. 106.

74 MOELLER & MAROUARD 2018, p. 195.

75 À cela se sont en effet ajoutées d'importantes discussions d'ordre chronologique sur lesquelles il n'est pas ici lieu de s'attarder. Pour un aperçu synthétique, voir SISSSE 2019, p. 117-118.

76 Tablette Carnarvon n° 1, Le Caire JE 41790; « Première stèle » de Kamosis, Le Caire T.R. 11.1.35.1; « Seconde stèle » de Kamosis, Louqsor J. 43; « Troisième stèle » de Kamosis, Karnak musée en plein air.

77 Tablette Carnarvon n° 1, Le Caire JE 41790, l. 3: Kamosis affirme qu'il « siège en compagnie d'un Asiatique et d'un Nubien », « [...] *hms=kw sm3=kw m '3m nhsy* [...] ».

présentés. Cependant, le texte a de forts points communs avec une *Königsnouvelle*<sup>78</sup> et doit donc être traité avec une précaution certaine, puisque partial dans le récit qui peut être fait des événements.

Les premières lignes de la « Seconde stèle » comportent un passage difficile à interpréter, dans lequel Kamosis est supposé s'adresser à Apopi en ces termes : « Tu as été rejeté en présence de ton armée ! Ta bouche s'est étranglée au moment de faire de moi un chef. Tu étais un souverain jusqu'à ce que je quémande ce qui a été injustement acquis et à cause duquel tu tomberas »<sup>79</sup>. Ces phrases ont été comprises par D. B. Redford comme la preuve d'une suzeraineté revendiquée par les Hyksos sur les Thébains<sup>80</sup>. Il appuyait sa conclusion sur la supposée présence hyksos à Gebelein<sup>81</sup>. K. Ryholt, bien que favorable à la thèse de l'implantation hyksos au sud de Thèbes, propose une interprétation contraire du passage. Pour cela, il se fonde d'abord sur le vocable *hns* « être étroit »<sup>82</sup> (traduit ici « étranglé ») associé à la bouche et qu'il rend métaphoriquement par « dire des absurdités »<sup>83</sup>. Puis il met en lien ce passage de la stèle avec un autre où Apopi apparaît comme celui dont les actions ne lui permettent pas de parvenir à ses fins<sup>84</sup>. Ces deux extraits renverraient ainsi au caractère souhaité, mais inexistant, de la subordination de Kamosis, ce que corroborerait la mise en place d'un protocole royal pour les souverains de la XVII<sup>e</sup> dynastie, incompatible selon K. Ryholt avec le statut de vassal<sup>85</sup>.

La notion de vassalité est une des composantes du « système féodal » de notre Occident médiéval, tel qu'il a été restitué et défini sur le plan juridique à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et avant d'être fortement réinterrogé dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>. Dans ce cadre discuté, la vassalité est présentée comme un lien juridique de fidélité établi entre un homme et un suzerain plus puissant en échange de sa protection ou d'un revenu<sup>87</sup>. Cette définition a abouti au sens commun d'un lien, entre deux parties prenantes, régi par une subordination, et c'est dans cette acception très générale qu'il faut comprendre son emploi en égyptologie. L'usage de ce terme est ainsi admis pour décrire le statut des États de Syrie-Palestine face à l'Égypte du Nouvel Empire, ou de certains acteurs politiques vis-à-vis d'un contemporain pour l'Égypte du I<sup>e</sup> millénaire, et se caractérise essentiellement par le paiement d'un tribut à l'autorité dominante<sup>88</sup>.

Pour le contexte spécifique de la DPi, R. Flammini s'est attachée à questionner la notion de vassalité et à redéfinir les pratiques qui pourraient en découler à partir de la situation des suzerains présumés, les Hyksos<sup>89</sup>. Son travail a révélé qu'au-delà du delta Oriental, qui constitue le cœur de leur territoire, les souverains de la XV<sup>e</sup> dynastie auraient établi leur contrôle par des relations personnelles avec la population locale plutôt que par la conquête<sup>90</sup>. Ces relations, fondées sur des échanges de dons et de messages et formulées en des termes qui expriment la parenté, auraient abouti à un vaste réseau organisant la subordination sans recourir à la force militaire et permettant

78 Répertoire littéraire destiné à asseoir la légitimité du roi ainsi que la loyauté des hauts personnages de l'État: FAROUT 2013, p. 22 ; VERNUS 2013, p. 304.

79 « Seconde stèle » de Kamosis, l. 12 : «<sup>(1)</sup>tw=k t<sup>2</sup>tj r-gs m<sup>3</sup>=k ! r(j)=k hns(=w) m jr(r)=k wj m wr! jw=k m hqj r dbb(j)<sup>(2)</sup> n=k t<sup>2</sup> nm.t hr(w).t=k n=s».

80 REDFORD 1992, p. 119.

81 Hypothèse établie d'après les deux éléments d'architecture découverts sur place au nom de Khyan et Apopi, qui ne constituent pas, dans les faits, une preuve décisive de l'implantation des Hyksos en Thébaïde (cf. *supra*).

82 TLA lemma 400975.

83 RYHOLT 1997, p. 325-326.

84 « Seconde stèle » de Kamosis, l. 4. Apopi est ici présenté comme « le chef du Réténou dont les bras sont faibles, celui qui imagine beaucoup (de choses) dans son cœur sans qu'elles se produisent pour lui », « wr n(y) rtnw bs(y) 'wy, bmt(w) qnw m jb=f n bpr=sn n=f».

85 RYHOLT 1997, p. 326.

86 Pour un point historiographique sur la féodalité en général et une réflexion sur la « vassalité », voir notamment REYNOLDS 1994, p. 3-10 et 46-47.

87 DERVILLE 2022, p. 17-18.

88 Payraudeau 2020, respectivement p. 50, 103, 247 et p. 136, 150, 180-181.

89 FLAMMINI 2015, p. 233-245.

90 *Ibid.*, p. 240.

aux dirigeants d’Avaris de maintenir et de renforcer leurs liens sociopolitiques<sup>91</sup>. Poser la question de la « vassalité » face à la documentation de la XV<sup>e</sup> dynastie a donc permis de proposer une *définition des pratiques de subordination des Hyksos*, pour reprendre l’intitulé de son article.

Il est tentant de procéder au même questionnement depuis l’angle thébain afin de renouveler nos pistes de recherche des traces de ce lien, les moyens d’expression de cette subordination étant variables<sup>92</sup>. Mais il est également possible – et peut-être, en l’état est-il préférable – de s’interroger sur la potentielle inexistence de ce lien et, par conséquent, sur la pertinence de la question de la vassalité pour les dynasties thébaines. À ce jour, et bien que la valeur des objets hyksos en Haute-Égypte ne soit pas tranchée<sup>93</sup>, il n’y a effectivement aucune preuve de soumission du Sud à l’autorité du Nord<sup>94</sup>. Le sujet de la vassalité pour cette période de l’histoire égyptienne découlait de la prise de pouvoir supposée des Hyksos par la force et de leur conquête de toute l’Égypte, même pour une courte durée<sup>95</sup>. Etant donné l’état des sources égyptiennes qui pourraient permettre d’étayer ce déroulement des événements, l’idée de la vassalité de Thèbes n’était au départ qu’une hypothèse. Celle-ci s’est ancrée dans la littérature secondaire au détriment de l’examen de l’argumentaire sous-jacent, nous conduisant à chercher les éléments susceptibles de valider cette hypothèse plutôt que le modèle qui expliquerait l’existence des sources.

On notera enfin que les dirigeants thébains se sont présentés en tant que « rois » et ont repris à leur compte une titulature royale complète dans la documentation contemporaine<sup>96</sup>, indépendamment du fait que la postérité leur a également reconnu ce statut<sup>97</sup>. La possibilité d’une situation où un « vassal » et son « suzerain » revendiquent le même protocole royal au vu et au su de l’autre nécessiterait alors d’être démontrée pour la DPi<sup>98</sup>, car il s’agit d’une configuration qui n’est pas attestée avant la Troisième Période intermédiaire<sup>99</sup>.

## VARIER LES MOTS, CHANGER DE GRILLE DE LECTURE

Les mots que nous choisissons influencent nos perspectives tout autant qu’ils permettent de témoigner d’un état de notre compréhension. La charge sémantique qu’ils apportent avec leur emploi, et leur récurrence dans le propos scientifique, conditionnent significativement notre manière de questionner les sources. Il est donc crucial de faire précédé le travail d’interprétation par un exercice de définition, aussi périlleux soit-il, des concepts mobilisés<sup>100</sup>.

91 *Ibid.*, p. 242.

92 Le versement de tributs à Avaris n’est que l’une des formes possibles, au même titre que la réalisation d’un contrat, sous forme de traité, par exemple. FLAMMINI 2015, p. 238.

93 Pour R. Giveon, une partie d’entre eux a pu servir de présents diplomatiques, gages d’une bonne entente entre le Nord et le Sud, notamment par l’exemple du sistre. Cf. GIVEON 1983, p. 160-161. Cette interprétation est jugée irréaliste par D. Polz qui ne connaît pas que le Nord et le Sud aient pu cohabiter de manière pacifiste en échangeant des objets, des armes ou des éléments d’architecture. Cf. POLZ 2006, p. 245.

94 FLAMMINI 2015, p. 241 ; POLZ 2006, p. 247. À la suite de D. Polz, C. Manassa a réaffirmé l’impossibilité d’une présence hyksos à Gebelein par la mise au jour d’un cimetière (et donc potentiellement d’un contingent) *Pan-grave* sur le site voisin de Moalla. Cf. MANASSA 2012, p. 125.

95 Pour, notamment : REDFORD 1992, p. 113, 119 ; GOEDICKE 1995, p. 61, 111, 185 ; VANDERSLEYEN 2001, p. 6. Contre, notamment : GIVEON 1983 ; RYHOLT 1997, p. 325-326 ; POLZ 2006.

96 Cf. *Belegliste* de la « XVII<sup>e</sup> dynastie » de J. von Beckerath : BECKERATH 1964, p. 280-299.

97 Dans le canon royal de Turin, le nom des rois de la XVI<sup>e</sup> dynastie est introduit par le titre *ny-sw.t bjt* suivi du cartouche. Chez les commentateurs de Manéthon, le terme grec employé est *βασιλέων* : MANÉTHON & WADDELL 1940, p. 86, 92.

98 Ce qui apparaissait comme une incompatibilité pour K. Ryholt ne semblait pas rédhibitoire pour J. von Beckerath. Cf. BECKERATH 1964, p. 147.

99 PAYRAUDEAU 2014, p. 77, 100.

100 Ce colloque aura montré tout l’enjeu de l’exercice de définition au travers de l’exemple-clef de la notion d’État et les débats de forme et de fond qu’il fait apparaître.

Pour autant, cette démarche d'emprunt n'est pas nécessairement contre-productive. Un référentiel extérieur à l'observateur ainsi qu'à son objet d'étude présente des avantages lorsqu'il est question de reconstituer, ou de proposer, une trame événementielle à partir de très peu de matière (textuelle en particulier), comme c'est le cas pour la DPi. Un point de repère importé fournit une grille interprétative cohérente, car tirée d'un référent bien connu, mais avec des zones blanches, car le cas à étudier n'est pas celui dont la grille est tirée. Reste alors à établir si la grille utilisée est la plus pertinente pour le sujet à traiter, et cela en vertu de quels critères.

L'introduction d'une césure dans le déroulement de la royauté thébaine est une information émique. Notre recours au terme «dynastie», pour décrire les deux groupes différenciés que constituent les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> dynasties, permet de conserver l'idée de deux ensembles cohérents. Dans le même temps, ce parti pris terminologique reste flexible et peut s'adapter à d'autres critères de rupture que la lignée, notamment grâce aux études diachroniques sur les successions royales égyptiennes venues enrichir ce modèle. Quelle que soit la méthode envisagée, «le passé est soumis à un découpage en périodes qui reflètent, de quelques manières que ce soit, une interprétation»<sup>101</sup>. Cela ne retranche rien au caractère «très souhaitable» de la périodisation, qui permet tout autant de «remettre en question les schémas de pensée et les terminologies établies»<sup>102</sup>.

Le sujet politique ne se prête sans doute pas à un tel bilan. Si remettre en cause la pertinence d'une grille est aisément possible, proposer une alternative s'avère souvent plus délicat: c'est le problème de la «vassalité». Ce concept ne permet par ailleurs d'explorer qu'un seul aspect d'un sujet plus vaste, celui du pouvoir thébain dans sa globalité. Si l'hypothèse de la subordination thébaine ne peut être davantage investiguée en l'absence de source déterminante et malgré les ajustements apportés au modèle, il convient d'aborder la royauté thébaine sous d'autres angles et de poser des questions différentes à la documentation. Dans ce domaine, une question rarement posée en égyptologie est par exemple celle de la «cité-État»<sup>103</sup>. Initialement appliquée à la *polis* grecque<sup>104</sup>, ce terme a été repris, dans des acceptations plus générales et donc plus flexibles, pour traiter des mondes mésopotamien<sup>105</sup>, étrusque<sup>106</sup>, européen protohistorique<sup>107</sup> ou encore mésoaméricain<sup>108</sup>. Issu d'un contexte culturel et politique spécifique, ce modèle bien défini a été jugé pertinent<sup>109</sup> comme outil interprétatif pour l'analyse de sources archéologiques et textuelles exogènes au modèle original, suivant une logique comparatiste anthropologique. Peut-être faut-il en mesurer la pertinence face aux sources de la XVI<sup>e</sup> dynastie, afin d'appréhender différemment un pouvoir thébain alors centré sur sa ville principale et qui ne contrôlerait que les territoires dans un rayon correspondant à la boucle de Qena<sup>110</sup>.

---

\* Anne-Laure DAUBISSE

Sorbonne Université, UMR 8167 Orient & Méditerranée

101 VERNUS 1995, p. 151.

102 D'après SCHNEIDER 2008, p. 194.

103 Mentionnons néanmoins ici l'usage qu'en fait J. von Beckerath pour désigner la situation politique de la Basse et de la Moyenne-Égypte durant la DPi: BECKERATH 1964, p. 150.

104 SNODGRASS 1980, p. 28-29; HANSEN 2004, p. 180-181.

105 LECOMpte 2020a, p. 64; 2020b, p. 65.

106 BELLELLI 2013, p. 142.

107 DEMOULE 1999, p. 132.

108 MARCUS 1989, p. 201.

109 Comme tout modèle et réflexion scientifique, il est amené à être réinterrogé afin d'évoluer. C'est ainsi le cas dans la recherche sur les «cités-États» de l'époque des Dynasties Archaiques: RICHARDSON 2012, p. 12-15.

110 RYHOLT 1997, p. 161, fig. 15.

## BIBLIOGRAPHIE

J. P. ALLEN 2010

«The Second Intermediate Period in the Turin King-list», dans M. Marée (éd.), *The Second Intermediate Period (Thirteenth – Seventeenth Dynasties). Current Research, Future Prospects*, OLA 192, Louvain, p. 1-10.

J. ASSMANN 1996

*Ägypten. Eine Sinngeschichte*, Munich, Vienne.

C. BARBOTIN 2015

*Âhmosis et le début de la XVIII<sup>e</sup> dynastie*, Paris (2<sup>e</sup> éd.).

M. BAUD & N. GRIMAL 2003

«L'écriture de l'histoire dans les monarchies antiques. Une introduction», dans M. Baud, N. Grimal (éd.), *Événement, récit, histoire officielle. L'écriture de l'histoire dans les monarchies antiques. Actes du colloque du Collège de France, 24-25 juin 2002*, Études d'égyptologie 3, Paris, p. 5-12.

J. von BECKERATH 1964

*Untersuchungen zur politischen Geschichte der zweiten Zwischenzeit in Ägypten*, ÄF 23, Glückstadt.

J. von BECKERATH 1966

«Die Dynastie der Herakleopoliten (9./10. Dynastie)», *ZÄS* 93/1, p. 13-20.

J. von BECKERATH 1975

«Dynastie», dans W. Helck, E. Otto, W. Westendorf (éd.), *Lexikon der Ägyptologie* I, Wiesbaden, col. 1155-1156.

V. BELLELLI 2013

«Cerveteri archaïque – La cité archaïque», dans F. Gaultier, L. Haumesser, P. Santoro (éd.), *Les Étrusques et la Méditerranée. La cité de Cerveteri, catalogue de l'exposition (Lens, musée du Louvre-Lens, 5 décembre 2013-10 mars 2014, Rome, Palais des expositions, 14 avril-20 juillet 2014)*, Lens, p. 142-148.

D. BEN-TOR 2018

«The Sealings from the Administrative Unit at Tell Edfu. Chronological and Historical Implications», dans I. Forstner-Müller, N. Moeller (éd.), *The Hyksos Ruler Khyan and the Early Second Intermediate Period in Egypt: Problems and Priorities of Current Research*, EJÖAI 17, Vienne, p. 83-90.

C. BENNETT 1994

«Thutmosis I and Ahmes-Sapaïr», *GM* 141, p. 35-37.

C. BENNETT 1995

«King Senakhtenre», *GM* 145, p. 37-44.

M. BIETAK 2010

«From where came the Hyksos and where did they go?», dans M. Marée (éd.), *The Second Intermediate Period (Thirteenth – Seventeenth Dynasties). Current Research, Future Prospects*, OLA 192, Louvain, p. 139-181.

M. Bietak 2023

«Hyksos», dans R. S. Bagnall *et al.*, *The Encyclopedia of Ancient History*, Hoboken, p. 1-8.

M.-A. BONHÈME 1987

*Les noms royaux dans l'Égypte de la Troisième Période intermédiaire*, BdE 98, Le Caire.

P. BOURDIEU 1997

« De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 118, p. 55-68.

K. M. CAHAIL 2022

« The Internal Chronology of the Second Intermediate Period: A Summary of Old Theories and New Discoveries », dans G. Miniaci, P. Lacovara (éd.), *The Treasure of the Egyptian Queen Ahhotep and International Relations at the Turn of the Middle Bronze Age (1600-1500 BCE)*, MKS 11, Londres, p. 3-17.

H. CARTER 1916

« Report on the Tomb of Zeser-Ka-Ra Amenhetep I, Discovered by the Earl of Carnarvon in 1914 », *JEA* 3, p. 147-154.

É. CHASSINAT 1947

*Le Temple de Dendara* V/2, Le Caire.

É. CHASSINAT 1952

*Le Temple de Dendara* V/1, Le Caire.

F. COLIN 2023

« Les 120 coudées du papyrus Abbott: où se trouvait la tombe d'Amenhotep I<sup>er</sup>? Archéologie d'un problème philologique », *CdE* 98, p. 130-168.

S. CONNOR 2020

*Être et paraître : Statues royales et privées de la fin du Moyen Empire et de la Deuxième Période intermédiaire (1850-1550 av. J.-C.)*, MKS 10, Londres.

G. DARESSY 1893

« Notes et remarques », *RecTrav* 14, p. 20-38.

G. DARESSY 1894

« Notes et remarques », *RecTrav* 16, p. 42-60.

W.V. DAVIES 2003

« Kouch en Égypte : Une nouvelle inscription historique à El-Kab », *BSFE* 157, p. 38-44.

W.V. DAVIES 2010

« Renseneb and Sobeknakht of Elkab: The Genealogical Data », dans M. Marée (éd.), *The Second Intermediate Period (Thirteenth – Seventeenth Dynasties). Current Research, Future Prospects*, OLA 192, Louvain, p. 223-240.

W.R. DAWSON 1925

« A Bronze Dagger of the Hyksos Period », *JEA* 11, p. 216-217.

J.-P. DEMOULE 1999

« La société contre les princes », dans P. Ruby (éd.), *Les Princes de la Protohistoire et l'émergence de l'État*, Collection du Centre Jean Bérard 17, Naples, p. 125-134.

A. DERVILLE 2022

*La société française au Moyen Âge*, Villeneuve-d'Ascq (3<sup>e</sup> éd.).

- J. DILLERY 2015  
*Clio's other sons: Berossus and Manetho. With an afterword on Demetrius*, Ann Arbor.
- A. DODSON 2023  
«The Genesis of the New Kingdom Royal Necropoleis», dans N. Kawai, B. G. Davies (éd.), *The Star who Appears in Thebes: Studies in Honour of Jiro Kondo*, Wallasey, p. 117-136.
- G. FARINA 1938  
*Il papiro dei re: restaurato*, Rome.
- D. FAROUT 2013  
«Naissance du dialogue de cour sur les monuments d'Ancien Empire», *Revue d'égyptologie* 64, p. 15-24.
- R. FLAMMINI 2015  
«Building the Hyksos' Vassals: Some Thoughts on the Definition of the Hyksos Subordination Practices», *Ä&L* 25, p. 233-245.
- D. FRANKE 1988  
«Zur Chronologie des Mittleren Reiches. Teil II: Die sogenannte "Zweite Zwischenzeit" Altägyptens», *Orientalia* 57, p. 245-274.
- D. FRANKE 2008  
«The Late Middle Kingdom (Thirteenth to Seventeenth Dynasties): The Chronological Framework», *JEH* 1, p. 267-287.
- A. H. GARDINER 1957  
*Egyptian grammar. Being an introduction to the study of hieroglyphs*, Oxford (3<sup>e</sup> éd., revisitée).
- A. H. GARDINER 1959  
*The Royal Canon of Turin*, Oxford.
- R. GIVEON 1983  
«The Hyksos in the South», dans M. Görg (éd.), *Fontes Atque Pontes: Eine Festgabe für Hellmut Brunner*, ÄAT 5, Wiesbaden, p. 155-161.
- H. GOEDICKE 1986  
*The Quarrel of Apophis and Seqenenre*, San Antonio.
- H. GOEDICKE 1995  
*Studies about Kamose and Ahmose*, Baltimore.
- M.H. HANSEN 2004  
*Polis et cité-État. Un concept antique et son équivalent moderne*, Paris (2<sup>e</sup> éd.).
- W. HELCK 1992  
«Anmerkungen zum Turiner Königspapyrus», *SAK* 19, p. 151-216.
- J. A. HILL, M. ROSADO & J. W. WEGNER 2021  
«Osteobiography of Woseribre Seneb-Kay», dans J. W. Wegner, K. M. Cahail (éd.), *King Seneb-Kay's Tomb and the Necropolis of a Lost Dynasty at Abydos*, University Museum Monograph 155, Philadelphie, p. 104-137.
- E. HORNUNG 2006  
«Introduction», dans E. Hornung, R. Krauss, D. A. Warburton (éd.), *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leyde, p. 1-16.

J. KAHL 2008

« *nsw* und *bit*: die Anfänge », dans E.-M. Engel, V. Müller, U. Hartung (éd.), *Zeichen aus dem Sand: Streiflichter aus Ägyptens Geschichte zu Ehren von Günter Dreyer*, Wiesbaden, p. 307-351.

G. KLEIBER 2001

« Remarques sur la dénomination », *Cahiers de praxématique* 36, p. 21-41.

C. LECOMpte 2020a

« L'époque dite du Dynastique Archaïque I-II », dans M. Sauvage (éd.), *Atlas historique du Proche-Orient ancien*, Paris, p. 64.

C. LECOMpte 2020b

« Les XXV<sup>e</sup> et XXIV<sup>e</sup> s. av. J.-C. en Basse Mésopotamie », dans M. Sauvage (éd.), *Atlas historique du Proche-Orient ancien*, Paris, p. 65.

B. MAHIEU 2021

« The Identities of the Second Intermediate Period Dynasties in Egypt », *JEH* 14/2, p. 170-202.

C. MANASSA 2012

« Nubians in the Third Upper Egyptian Nome: A View from Moalla », dans I. Forstner-Müller, P. Rose (éd.), *Nubian Pottery from Egyptian Cultural Contexts of the Middle and Early New Kingdom: Proceedings of a Workshop Held at the Austrian Archaeological Institute at Cairo, 11-12 December 2010*, EJÖAI 13, Vienne, p. 117-128.

MANÉTHON & W. G. WADDELL 1940

*Manetho*: with an English Translation by W. G. Waddell, Cambridge, Massachusetts.

J. MARCUS 1989

« From Centralized Systems to City-States: Possible Models for the Epiclassic », dans R. A. Diehl, J. C. Berlo (éd.), *Mesoamerica After the Decline of Teotihuacan: A.D. 700-900*, Washington DC, p. 201-208.

M. MARÉE 2010

« A Sculpture Workshop at Abydos from the Late Sixteenth or Early Seventeenth Dynasty », dans M. Marée (éd.), *The Second Intermediate Period (Thirteenth – Seventeenth Dynasties). Current Research, Future Prospects*, OLA 192, Louvain, p. 241-281.

N. MOELLER & G. MAROUARD 2018

« The Context of the Khyan Sealings from Tell Edfu and Further Implications for the Second Intermediate Period in Upper Egypt », dans I. Forstner-Müller, N. Moeller (éd.), *The Hyksos Ruler Khyan and the Early Second Intermediate Period in Egypt: Problems and Priorities of Current Research*, EJÖAI 17, Vienne, p. 173-198.

N. MOELLER, G. MAROUARD & N. AYERS 2011

« Discussion of Late Middle Kingdom and Early Second Intermediate Period History and Chronology in Relation to the Khyan Sealings from Tell Edfu », *Ä&L* 21, p. 87121.

A.-L. MOURAD 2014

*Rise of the Hyksos. Egypt and the Levant from the Middle Kingdom to the Early Second Intermediate Period*, thèse, Macquarie University, Sydney.

D. O'CONNOR & D. P. SILVERMAN (éd.) 1995

*Ancient Egyptian Kingship*, PdÄ 9, Leyde.

F. PAYRAUDEAU 2014

*Administration, société et pouvoir à Thèbes sous la XXII<sup>e</sup> dynastie bubastite I*, BdE 160, Le Caire.

- F. PAYRAUDEAU 2020  
*L'Égypte et la vallée du Nil III*, Paris.
- T. E. PEET 1930  
*The Great Tomb-Robberies of the Twentieth Egyptian Dynasty. Being a critical study, with translations and commentaries, of the papyri in which these are recorded*, Oxford.
- M. PITKIN 2023  
*Egypt in the First Intermediate Period. The History and Chronology of its False Doors and Stelae*, MKS 13, Londres.
- D. POLZ 2005  
«The Royal and Private Necropolis of the Seventeenth and Early Eighteenth Dynasties at Dra' Abu el-Naga», dans K. Daoud, S. Bedier, S. Abd elFatah (éd.), *Studies in Honor of Ali Radwan II*, CASAE 34, Le Caire, p. 233-245.
- D. POLZ 2006  
«Die Hyksos-Blöcke aus Gebelén: Zur Präsenz der Hyksos in Oberägypten», dans E. Czerny, I. Hein, H. Hunger, A. Schwab (éd.), *Timelines. Studies in Honour of Manfred Bietak I*, OLA 149, Louvain, p. 239-247.
- D. POLZ 2007  
*Der Beginn des Neuen Reiches: zur Vorgeschichte einer Zeitenwende*, SDAIK 31, Berlin.
- D. POLZ, U. RUMMEL, I. EICHNER & T. BECKH 2012  
«Topographical Archaeology in Dra' Abu el-Naga: Three Thousand Years of Cultural History», *MDAIK* 68, p. 115-134.
- D. B. REDFORD 1986  
*Pharaonic King-lists, Annals and Day-books. A Contribution to the Study of the Egyptian Sense of History*, SSEA 4, Mississauga.
- D. B. REDFORD 1992  
*Egypt, Canaan, and Israel in Ancient Times*, Princeton.
- S. REYNOLDS 1994  
*Fiefs and Vassals: The Medieval Evidence Reinterpreted*, Oxford.
- S. RICHARDSON 2012  
«Early Mesopotamia: The Presumptive State», *Past & Present* 215, p. 349.
- K. S. B. RYHOLT 1997  
*The Political Situation in Egypt during the Second Intermediate Period c. 1800-1550 B.C.*, Copenhague.
- K. S. B. RYHOLT 2004  
«The Turin King-List», *Ä&L* 14, p. 135-155.
- K. S. B. RYHOLT 2006  
«The Royal Canon of Turin», dans E. Hornung, R. Krauss, D.A. Warburton (éd.), *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leyde, p. 26-32.
- T. SCHNEIDER 2006  
«The Relative Chronology of the Middle Kingdom and the Hyksos Period», dans E. Hornung, R. Krauss, D.A. Warburton (éd.), *Ancient Egyptian Chronology*, HdO 83, Leyde, p. 168-196.

T. SCHNEIDER 2008

«Periodizing Egyptian History: Manetho, Convention, and Beyond», dans A. Klaus-Peter (éd.), *Historiographie in der Antike*, Berlin, p. 181-195.

J. J. SHIRLEY 2013

«Crisis and Restructuring of the State: From the Second Intermediate Period to the Advent of the Ramesses», dans J. C. Moreno García (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leyde, p. 521-606.

J. SIESSE 2015

«Throne Names Patterns as a Clue for the Internal Chronology of the 13th to 17th Dynasties (Late Middle Kingdom and Second Intermediate Period)», *GM* 246, p. 75-97.

J. SIESSE 2019

*La XIII<sup>e</sup> dynastie : histoire de la fin du Moyen Empire égyptien*, Paris.

A. SNODGRASS 1980

*Archaic Greece: The Age of Experiment*, Londres.

A. J. SPALINGER 2001

«Chronology and Periodization», dans D. B. Redford (éd.), *The Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt* I, Oxford, p. 264-268.

R. TELLIEZ 2002

*Les institutions de la France médiévale : XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Malakoff (3<sup>e</sup> éd.).

B. G. TRIGGER 1993

*Early civilizations. Ancient Egypt in Context*, Le Caire.

C. VANDERSLEYEN 2001

«La révolte des rois», *EAO* 22, p. 3-18.

C. VANDERSLEYEN 2004

«Les trois rois Antef de la 17<sup>e</sup> dynastie», *DiscEg* 59, p. 67-73.

C. VANDERSLEYEN 2010

«Nouvelles lumières sur la nécropole de la 17<sup>e</sup> dynastie à Dra Aboul Naga, sur la rive gauche de Thèbes», *Cde* 85, p. 108-125.

G. P. VERBRUGGHE & J. M. WICKERSHAM 1996

*Beroossos and Manetho, Introduced and Translated. Native Traditions in Ancient Mesopotamia and Egypt*, Ann Arbor.

P. VERNUS 1995

*Essai sur la conscience de l'Histoire dans l'Égypte pharaonique*, Bibliothèque de l'École des hautes études Sciences historiques et philologiques 332, Paris.

P. VERNUS 2013

«The Royal Command (*wd-nsw*): A Basic Deed of Executive Power», dans J. C. Moreno García (éd.), *Ancient Egyptian Administration*, HdO 104, Leyde, p. 259-340.

J. WEGNER 2014

«An Update from the 2013-2014 Field Season. Discovering Pharaohs Sobekhotep & Senebkay», *Expedition* 56/1, p. 39-41.

J. WEGNER 2015

«A Royal Necropolis at South Abydos: New light on Egypt's Second Intermediate Period»,  
NEA 78/2, p. 68-78.

J. W. WEGNER & K. M. CAHAIL 2021

*King Seneb-Kay's Tomb and the Necropolis of a Lost Dynasty at Abydos*, University Museum  
Monograph 155, Philadelphie.

J. YOYOTTE 1977

«“Osorkon fils de Mehytouskhé”. Un pharaon oublié?», *BSFE* 77-78, p. 39-54.